

« CONSULTATION SUR LE PROJET D'ORGANISATION SIMPLIFIÉE POUR UN SERVICE PERSONNALISÉ DE PROXIMITÉ « RENFORCER LE RÔLE CENTRAL DE L'AGENCE DE PROXIMITÉ » - INTEGRER LES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES DES A2S AU SEIN DES AGENCES DE PROXIMITÉ »...

Que nous pourrions appeler plus simplement [« Démantèlement des A2S »](#)

Ce que subissent actuellement les agents des A2S est symptomatique de la maladie qui touche Pôle-Emploi depuis plusieurs années : de l'amnésie parfois, des changements schizophréniques souvent. Des réorganisations qui s'enchaînent parfois sans cohérence entre elles, qui s'annulent ou se contredisent en quelques années seulement...

La CGT ne rentrera pas dans un débat concernant les arguments avancés pour établir ou non le bien-fondé de la mise en place ou du démantèlement des A2S.

En revanche la CGT s'attache aux conséquences humaines que ce revirement à 180° provoque auprès des personnels concernés : une perte de repère, une perte de sens, une perte de confiance supplémentaire dans un Etablissement (Pôle emploi) qui change d'organisation comme de chemise depuis plusieurs années, une inquiétude pour l'avenir, une impossibilité à se projeter professionnellement au-delà du très court terme, un mal-être au travail, une souffrance au travail.

Le projet présenté par l'Etablissement est néfaste pour les agents.

Les engagements de l'établissement sont insuffisants concernant plusieurs aspects. Par exemple :

*concernant les fiches de vœux : la Direction présente comme une garantie ou un cadeau une simple obligation de se conformer a minima aux dispositions de la CCN concernant la mobilité ; des mobilités forcées pourraient donc le cas échéant s'appliquer dans la limite de 30 minutes de plus ou 20 kms de plus par jour..., ce qui peut avoir des conséquences importantes dans la vie personnelle quotidienne des agents concernés.

*nous pensons qu'une commission de suivi spécifique, comme cela a été mis en place dans le cadre d'autres dispositifs, aurait été une mesure judicieuse.

*en dépit de l'animation fonctionnelle mise en place par l'Etablissement, la situation ne sera pas confortable pour le psychologue du travail qui sera seul dans une agence : un sentiment d'isolement au quotidien peut être ressenti douloureusement.

*les ATO qui seront rattachés aux Pôle appui généralistes peuvent assimiler ce rattachement à une perte de compétence.

*concernant les activités GDD dédiées CSP, les réponses de la Direction n'ont pas convaincu la CGT : si la réduction de l'activité GDD généraliste prévue dans le cadre de la GPEC est mal calculée, un risque pèse sur les GDD dédiés CSP d'être contraints à terme de réaliser aussi des actes GDD classiques...

*aucune précision nous est donnée sur le rythme de recrutement des nouveaux psychologues du travail d'ici 2019.

Pour ces raisons la CGT aurait voté contre le projet présenté par la Direction, qui est de nature à nuire aux conditions de travail et à la santé des agents des actuelles A2S.

Lors du CHSCT du 9 janvier 2017, les élus ont constaté que le CEP (Conseil en Evolution Professionnel) présenté par la Direction comme « l'épine dorsale » de la nouvelle offre de service, a fait l'objet d'une présentation bâclée faite en 6 minutes chrono...

Les élus ont également appris qu'un document qui ne leur avait pas été communiqué par la Direction avait été présenté dans certaines agences.

Ils ont donc demandé la communication de ce texte et le report de la consultation (pour avoir le temps de s'approprier le contenu).

Le refus de l'Etablissement de reporter la date de consultation a conduit les élus, à l'unanimité, à refuser d'être consultés.

Bien entendu, la Direction considère qu'elle a valablement consulté les représentants du personnel : chacun pourra se faire juge de la qualité du « dialogue social » à Pôle emploi...

Par ailleurs, dans la région Pôle emploi Grand-Est comme partout sur le territoire, l'Etablissement durcit sa position à l'égard des élus du personnel et des salariés, dans un contexte particulièrement préoccupant (souffrance au travail, explosion des arrêts maladie et des agressions...) auquel il conviendrait au contraire de répondre par de l'écoute et une démarche volontariste visant à garantir davantage la sécurité et la santé des personnels.

La CGT a lu une déclaration qui fait le constat de la situation et appelle la Direction, sur l'ensemble de la région Grand-Est, à changer d'attitude.

Pour lire la déclaration, [cliquer ici](#)